

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 mai 2022 - Délibération n° BC2022/05/08

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°2022-09 – LOCATION D’UN VEHICULE POLYBENNE.

L’an deux mille vingt-deux, le 31 mai, à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s’est réuni en session ordinaire, à l’espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 24 mai 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAILLARD Thierry – GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : COTICHE Thierry et NOURRISEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

Considérant le besoin de renforcer le parc technique sur la période estivale, ainsi que pour offrir un soutien au chauffeur effectuant les rotations de déchargement des emballages sur le site de Beaune les Mines, la location d’un véhicule supplémentaire est proposée, du 1^{er} juin au 31 décembre 2022.

Il s’agit d’un marché de service dont l’estimation est inférieure à 40 000 € HT. En raison de son montant, la procédure de sans publicité ni mise en concurrence a été utilisée, selon article R.2122-8 du Code de la Commande Publique.

Une consultation directe de 3 prestataires a été effectuée, avec réponse attendue pour le lundi 30 mai, à 12 heures au plus tard. Les résultats de la consultation seront présentés en séance.

A noter que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022 du budget annexe « Ordures ménagères ».

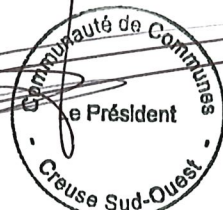
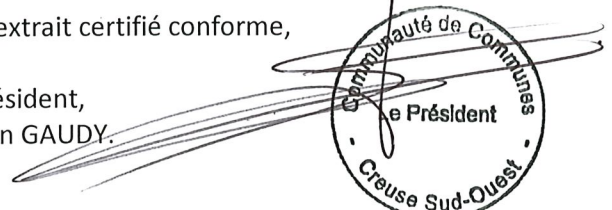
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de ses délégations :

- Attribue le marché n°2022-09 à l’entreprise FRAIKIN pour un montant de 3 080,00 € HT / mois soit 3 696,00€ TTC représentant 25 872€ TTC sur la durée totale du contrat.
- Autorise M. Le Président à signer, engager et notifier le marché n°2022-10, ainsi que tout avenant.
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



Communauté de Communes
Creuse Sud-Ouest
Le Président